



est-on obliger de prendre un enfant si l'on paie la pension

Par **fatale054**, le **20/02/2011 à 15:46**

bonjour,

je vis en couple depuis 3 ans, mon conjoint a un enfant de 11 ans maintenant qui est très mal élevé (par sa mère) il est irrespectueux envers moi et ne veut plus venir dormir à la maison... et cela fait 3 ans que son ex-femme n'arrête pas de nous faire des ennuis, on doit lui verser une pension alimentaire de 232€ pour un enfant, je trouve cela abuser.....

ma question est la suivante : sachant que nous payons la pension alimentaire et-on obliger de prendre l'enfant tous les 15 jours et la moitié des vacances scolaires? est-ce une obligation ou un devoir?

car son ex-femme ne peux plus en faire façon de son fils donc elle veut nous le redonner.. vous remercie d'avance de bien vouloir me répondre car moi je ne vis plus (car en plus elle me menace!!) la totale .

cordialement

Patricia

Par **Laure11**, le **20/02/2011 à 16:01**

Le père n'a aucune obligation de prendre l'enfant....mais a l'obligation de verser la pension alimentaire.

232€ de PA pour un enfant, ce n'est pas abuser.... Elever un enfant coûte cher, la nourriture, l'habillement, le logement, l'eau, l'électricité, le chauffage + les frais d'une activité extra-scolaire, les voyages organisés par l'école...etc....

[citation]**un enfant de 11 ans maintenant qui est très mal élevé (par sa mère)** [/citation]

Il a un père aussi pour l'éduquer !!! C'est un peu facile de tout mettre sur le dos de la mère !

Par **Claralea**, le **20/02/2011 à 17:35**

[citation]Il a un père aussi pour l'éduquer !!! C'est un peu facile de tout mettre sur le dos de la

mère ![/citation]

Vu que la mère veut leur "refiler", ça doit être un cas le gosse. Expliquez lui que s'il continue dans cette voie, ni son père ni sa mère ne voulant le supporter, il va se retrouver dans un foyer

Vous n'êtes pas obligé de prendre l'enfant pendant le DVH du père, mais comme la mère devra supporter les charges des we supplémentaires et de la moitié des vacances, elle peut demander à ce que soit augmentée la pension alimentaire

Par **fatale054**, le 20/02/2011 à 18:23

Claralea,

merci pour votre réponse, comme dire laure11 je suis consciente que le père est là aussi pour l'éduquer mais comment donner une éducation à son enfant 1 week end tous les 15 jours?? cet enfant ne respecte rien ni personne!! je lui ai expliqué que s'il ne changeais pas d'attitude, il serait placé, je suis une femme qui lui parlait beaucoup mais sa mère l'a monté contre moi alors qu'il ne manquait de rien avec nous...

J'ai tout essayé mais sans aucun résultat donc j'ai baissé les bras..

À 9 ans, il fallait que mon conjoint attende minuit pour aller se coucher car impossible de coucher son fils car il fait tout ce qu'il veut chez sa mère (il n'a pas de règles) et chez nous il y a des règles, je pense qu'un enfant doit avoir des règles pour trouver ses repères.. À mon avis.

Par **Laure11**, le 20/02/2011 à 18:40

[citation]**chez nous il y a des règles, je pense qu'un enfant doit avoir des règles pour trouver ses repères.. À mon avis.**

[/citation]

Je suis entièrement d'accord avec vous, mais ce n'est pas une raison pour baisser les bras !

Cet enfant a 11 ans, si son père n'est plus là pour essayer de contrer le manque d'éducation de la mère, que va devenir ce gamin ???